

BUREAUX: RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ABONNEMENTS:
 ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
 ANNONCES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes
 — On traite à forfait —

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laflitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pannou et Fils, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 33, m., 12 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 8 05, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 5 15, 6 50, 8 20, 9 50, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 22 MAI	
3 0/0	59 25
4 1/2	85 25
Emprunts (5 0/0)	94 25
DU 23 MAI	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 50
Emprunts (5 0/0)	94 70

ROUBAIX, 23 MAI 1874

BULLETIN DU JOUR

Le ministère est constitué. Une dépêche communiquée par la préfecture du Nord nous fait connaître la composition du nouveau cabinet, dont la liste paraîtra ce matin au Journal officiel.

D'après cette dépêche M. de Cissey est nommé vice-président du conseil et ministre de la guerre. Les autres ministères auront les titulaires suivants:

Affaires étrangères, Decazes;
 Intérieur, de Fourtou;
 Finances, Magne;
 Travaux publics, Caillaux;
 Commerce, Grivard;
 Instruction publique, de Cumont;
 Justice, Tailhand;
 Marine et colonies, de Montagnac.

M. de Cissey fut ministre de la guerre sous la présidence de M. Thiers, mais il ne cessa pas d'appartenir au parti conservateur. Depuis qu'il n'était plus ministre, ils s'abstenaient de figurer dans les groupes politiques; ses opinions sont celles du centre droit. M. Decazes et M. de Fourtou restent aux affaires; l'un et l'autre sont modérés et feront de la conciliation avec le centre gauche, tout en restant attachés aux idées du centre droit: M. Magne conserve les finances, où il présente les plus grandes garanties au monde des affaires. M. Caillaux a été ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de l'ouest; il représente le département de la Sarthe depuis le 8 février 1871. Depuis le 24 mai 1873, M. Caillaux fait partie du centre droit.

M. Tailhand, député de l'Ardèche, appartient à la droite modérée, et remplit les fonctions de président de chambre à la cour de Nîmes.

M. de Cumont est député de Maine-et-Loire. Il est vice-président de la réunion de la droite modérée. C'est lui qui a fondé le journal l'Union de l'Ouest d'Angers.

M. Grivard est membre du centre droit. Il représente l'Ille-et-Villaine, et appartient au barreau de Rennes où il s'est acquis de la réputation.

Eofia l'amiral Montagnac, qui siège à droite, est député de l'Allier. Il est actuellement président de la commission de l'armée.

La grande préoccupation du maréchal de Mac-Mahon en constituant le nouveau cabinet, a été de faire un ministère d'affaires.

Selon un de nos correspondants de Versailles, ce serait à la suite d'un entretien avec l'un des 52, M. Lucien Brun, que le maréchal se serait arrêté à cette combinaison.

Une lettre de M. de Lorgeril

Le Figaro reçoit de M. le vicomte de Lorgeril une lettre fort importante qui est en quelque sorte le premier plaidoyer public et autorisé du vote des 52. Aucun des députés de l'extrême droite qui ont contribué à la chute du ministère de Broglie n'avait encore aussi nettement exposé sa pensée;

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 22 mai, vous dites: « Sachez-le bien, lecteurs, ce que ces hommes viennent de faire, cela s'appelle conclure. MM. de Lorgeril, Thiers et Rouher ne sont donnés la joie de conclure ensemble aux grands applaudissements de la Révolution. »

Permettez-moi de vous déclarer que, pour ma part, je n'ai nullement entendu conclure, mais bien avertir.

En votant comme vous le savez, j'ai voulu avertir le gouvernement que nous ne pouvions contribuer à l'organisation d'une sorte de République bâtarde ou de monarchie fictive vouées également à l'impuissance par leur origine.

Je ne me crois pas obligé de voir les choses du même point de vue que beaucoup d'autres et de chercher les illusions et les mirages; je m'efforce de dégager ma pensée du tourbillon des banalités et des bavardages qui ne prouvent rien et ne conduisent qu'à des entraînements passionnés et dangereux.

S'il existe pour moi une conviction profonde, c'est qu'à la maladie qui frappe la France et annihile les efforts les plus gé-

néreux et les plus nobles aspirations, il n'y a qu'un remède: le principe monarchique loyalement accepté.

Un principe ne s'altère pas, ne s'atténue pas, ne se marchandé pas. Il ne faut pas croire qu'on puisse se passer d'un principe parce qu'on a un drapeau. Il y a là une question d'entêtement pour les uns, de sentiment pour les autres; mais avant tout une idée fautive qu'il est aussi peu patriotique d'éveiller que de soutenir.

Vous avez le drapeau... eh bien! voyez où il vous a conduits sans le principe. Assurément il précédait nos armées victorieuses dans les grandes campagnes de la République et de l'Empire, mais précisément parce qu'il s'était montré opposé au principe en flottant sur l'échafaud de Louis XVI, il a assisté à nos plus cruelles humiliations et à trois invasions successives.

La France sans le principe n'a point d'alliés, sans alliés peut-elle se créer une armée et affirmer une volonté différente de celle de la Prusse? Travailler à organiser autre chose que la Monarchie légitime, c'est travailler à organiser l'impuissance, la source fomentation d'une anarchie plus ou moins prochaine, et une quatrième invasion.

Comme je voyais la majorité du ministère composée d'hommes qui ont déclaré qu'un principe ne pouvait être accepté que si le représentant du principe se soumettait à des conditions arrêtées d'avance par eux-mêmes et non par l'Assemblée et le Roi agissant de concert, comme par là ils me prouvaient qu'ils ne reconnaissaient point la nécessité du principe, mais bien l'infaillibilité de leurs idées ou de leurs ambitions personnelles, j'ai voulu par mon vote les informer que je ne pouvais les suivre dans une tentative dont trop de révolutions et de désastres nous ont démontré l'impossibilité et les périls.

En agissant ainsi j'ai cru remplir un devoir, et ma conscience ne me reproche rien.

Agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Vicomte de LORGERIL,
 Député des Côtes-du-Nord.
 Versailles, 22 mai 1874.

LETRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, 22 mai 1874.

Hier, le ministère de M. d'Audiffret-Pasquier, très solide à 6 heures, tombait à 8 heures. Total 2 heures de durée. Cette promptitude n'a surpris, du reste, personne: il ne fallait pas être un prophète extralucide pour prévoir qu'un ministère qui réunissait des éléments aussi disparates ne tiendrait pas vingt-quatre heures.

Les amis de M. d'Audiffret curent, pendant un certain moment, que la constitution du ministère était définitive. Mais, dans la réunion que les futurs ministres eurent au ministère des affaires étrangères, chez M. Decazes, les conditions posées par MM. de Cézanne et Mathieu-Bodet firent bientôt échouer la combinaison.

On espérait sans doute, à l'aide de quelque manœuvre habile, obtenir l'union de la droite et du centre droit, et grâce à MM. Cézanne et Bodet, s'assurer le concours du centre gauche.

Le langage de M. Mathieu-Bodet ne justifia pas cette attente. Quoique n'appartenant pas au centre gauche, l'honorable député demanda qu'on organisât la république septennale, et qu'on adjoignît au ministère deux membres du groupe Casimir Périer.

M. Cézanne appuya cette réclamation et posa les mêmes conditions. En face d'une pareille prétention de la part de deux futurs ministres sur lesquels on comptait pour obtenir l'appui du centre gauche, M. d'Audiffret se trouva forcé de chercher d'autres auxiliaires. Des propositions furent faites à MM. André (Seine) et Waddington. Cette nouvelle combinaison ne réussit pas davantage.

Après avoir pendant vingt-quatre heures essayé d'organiser un ministère, M. d'Audiffret reconnut son impuissance et remit ses pouvoirs à M. le maréchal.

À la suite de ces faits, le maréchal, vivement impressionné du peu de résultats obtenus par les chefs des partis auxquels il s'était adressé, décida de demander des conseils et des éclaircissements à un de nos amis.

Hier, à neuf heures, M. Lucien Brun était appelé par M. le maréchal Mac-Mahon, qui désirait connaître sa pensée et celle de la droite sur la crise actuelle.

La conversation avec quelques-uns des anciens ministres et les personnes indiquées comme devant faire partie du nouveau ministère a été continuée ce matin, de neuf heures à onze heures.

Rien ne m'autorise à déclarer qu'à la suite de la conférence de M. Lucien Brun avec le Maréchal, celui-ci, éclairé sur la situation, ait reconnu la nécessité d'écartier certains noms qui figuraient sur les listes ministérielles de ces derniers jours; mais je ne puis m'empêcher d'établir un rapprochement entre ces deux faits: d'un côté, la conférence d'un des chefs de la droite avec le Maréchal, et de l'autre, le projet hautement avoué, depuis, par le gouvernement, de constituer un ministère d'affaires. Telle est, en effet, la combinaison qui semble définitivement prévaloir à l'heure où nous

mettons sous presse. Il n'est plus question d'un cabinet qui se préoccupait avant tout d'organiser le septennat républicain. Les idées et les hommes du centre gauche paraissent définitivement éliminés. Sur la seule déclaration faite par M. de Goulard que, s'il était interpellé par la droite, il proclamerait hautement qu'il veut donner au septennat une organisation républicaine, l'ex-ministre de M. Thiers a dû arrêter les ses laborieux essais de combinaisons ministérielles. Mais ce n'est pas tout. Sous l'influence de ces idées et conformément aux préoccupations qu'on prête au Maréchal, il a été dressé une liste sur laquelle nous voyons figurer les mêmes éléments que dans le cabinet de M. de Broglie. Si ce projet se réalise — comme nous avons tout lieu de le croire, — ne faudrait-il pas voir dans un pareil événement la confirmation éclatante de la politique suivie par les 52? Qu'ont voulu, en somme, nos amis? S'opposer au vote des lois constitutionnelles et rester dans les limites posées par le scrutin du 20 novembre.

Eh bien! depuis cinq jours on a eu beau vouloir sortir de ce programme; on a eu beau chercher mille combinaisons plus subtiles les unes que les autres afin de changer le caractère du gouvernement et le faire pencher à gauche, la seule force des choses a suffi pour montrer l'insanité de ces tentatives et neutraliser toutes les combinaisons qui s'étaient faites en dehors de notre programme.

On reconnaît, en effet, que la seule solution politique de la crise est, non pas d'appeler tel ou tel groupe aux affaires, mais de se conformer aux vues de la droite, c'est-à-dire, de discuter et de voter la loi municipale, la loi électorale, la loi sur la liberté de l'enseignement, la loi des finances, et, cette besogne faite, de s'ajourner jusqu'au mois de novembre. Ainsi l'exigent la logique et la légalité. Ainsi l'exige aussi le souci de notre dignité nationale. Croit-on donc, par exemple, que l'Europe n'est pas douloureusement surprise de voir le gouvernement d'un grand peuple hésiter si longtemps à prendre un parti, et ne pas tenir plus vile compte des délibérations d'une assemblée souveraine? Sachons donc gré au maréchal de reconnaître enfin, — (s'il faut ajouter foi aux bruits qui courent, —) à quelle impasse le conduisaient les combinaisons et les programmes de ces derniers jours et félicitons-le de comprendre comme nous, que le seul ministère possible est celui qui, obéissant à la pensée contenue dans le vote du 16 mai, respectera le statu quo.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 22 mai 1874.

En dehors des préoccupations de la crise ministérielle je n'ai aucune nouvelle politique digne d'intérêt à vous transmettre.

Le duel que je vous avais annoncé entre le prince de Metternich et le comte Jean de Montebello a eu lieu, hier, près de Saint-Cloud; le comte de Montebello a été légèrement blessé au bras. Vous savez que ce duel a été motivé par une parole blessante de la princesse de Metternich à M. de Montebello. On raconte que l'origine de la rancune de la princesse remonte à la guerre de 1870. La nouvelle de la catastrophe de Sedan et de l'empereur Napoléon prisonnier venait d'être apportée au cercle où le comte de Montebello était occupé à jouer; il se serait retourné vers ses amis en disant: « Ah! l'empereur est prisonnier!... Messieurs je marque le Roi. »

C'est cette parole que la princesse de Metternich, toujours napoléonienne, n'aurait jamais pardonnée au comte de Montebello.

C'est dimanche prochain, 24 mai, que la secte anti-chrétienne des Francs Maçons d'Italie doit tenir son congrès dans la capitale de la catholicité.

Pour protester contre cette profanation de la cité pontificale, la société romaine des intérêts catholiques a résolu de célébrer avec une pompe spéciale le Triduum de préparation à la fête de la bienheureuse Mère de Dieu, sous le vocable spécial de secours des chrétiens, qui aura lieu le 24 courant, c'est-à-dire le jour même où les francs-maçons d'Italie ouvriront leur congrès général dans la vallée du Tibre.

Rappelons aussi que la fête de Marie, a été instituée à Rome et dans les Etats de l'Eglise, en souvenir et en remerciement perpétuel du glorieux retour de Pie VII après les cinq années de dure captivité que lui fit subir un empereur mort captif à Sainte-Hélène; c'est là, dit le Journal de Florence, un anniversaire de bon augure et bien capable de ranimer la confiance parmi les catholiques comme aussi d'inspirer d'amères appréhensions aux adeptes de la maçonnerie; car s'ils ne croient pas aux promesses indéfectibles du Fils de Dieu, ils ne peuvent nullement méconnaître les enseignements lumineux de dix-huit siècles de luttes et de triomphes.

P. S. Il y a toujours des gens disposés à résoudre les difficultés par la violence; on parle autour du maréchal de la nécessité de proroger l'Assemblée de gré ou de force. Mais c'est faire injure à l'illustre maréchal.

C'est qu'il y a de certain, c'est que le maréchal est très-irrité de l'avortement successif des négociations ministérielles. Il se montre sur-

tout froissé, dit-on, des exigences du centre droit qui veut imposer l'obligation de continuer la politique vaincue avec M. de Broglie.

Hier soir, l'entrevue du maréchal avec le duc d'Audiffret Pasquier se serait terminée par un sortie très-vive de ce dernier.

À la suite de cet incident, le maréchal aurait manifesté la résolution de ne plus céder aux exigences des meneurs de la République septennale. Il accepterait le vote du 16 mai et sa signification politique.

Le maréchal veut choisir lui-même les membres d'un simple ministère d'affaires. Il serait composé de MM. Decazes, affaires étrangères; de Fourtou, intérieur; Tailhand, justice; de Cumont, instruction publique; Cissey, guerre; Magne, finances; Montagnac, marine; Grivard, commerce; le ministre des travaux publics n'était pas encore désigné.

Au départ du courrier, on disait que M. de Fourtou ne veut plus entrer dans aucune combinaison.

DE SAINT-CHÉRON.

CHRONIQUE

M. le colonel Stoffel, condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Versailles pour offenses envers le général rapporteur du procès Bazaine, s'est constitué prisonnier jeudi soir.

On annonce la mort de M. le comte de Varennes, ancien député au Corps Législatif, décédé hier à Paris, à l'âge de soixante-deux ans.

Le maréchal-président doit recevoir aujourd'hui, au Palais de l'Élysée, le nouvel ambassadeur d'Allemagne qui lui remettra ses lettres de créance. A deux heures, il recevra le nouveau ministre de Portugal, M. Mendez Leal.

M. Ozenne, chef de la division du commerce extérieur au ministère de l'agriculture, vient de présenter à la commission d'exportation un travail qui a pour but de constater l'état actuel des exportations et d'étudier les causes qui les entravent.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient de décider qu'à la fin de l'année scolaire il sera délivré dans chaque classe deux nouveaux prix et six nouveaux accessits aux élèves qui parleront le mieux l'allemand et l'anglais.

La nouvelle de la démission de M. Ducros, préfet du Rhône, est démentie par un communiqué adressé au Journal de Lyon, au Petit Lyonnais et au Progrès.

Hier, l'Académie française s'est réunie pour entendre la lecture des différents rapports sur les prix de vertu de la fondation Monthyon. M. le duc d'Aumale assistait à la séance.

Il a été décidé que les réceptions de MM. Alexandre Dumas, Caro et Mézières n'auraient pas lieu avant la fin de l'année.

Un service religieux, en commémoration anniversaire de la mort du prince de Condé, a été célébré ce matin dans la chapelle de Dreux. M. le duc d'Aumale, arrivé hier de Besançon pour assister à ce service, n'a fait que traverser Paris et s'est rendu directement à Dreux.

L'Union publie la note suivante sur le rôle attribué, à tort et gratuitement, à M. le comte de Chambord dans la journée du 16 mai:

« La correspondance qui se publie à Versailles sous le titre de Correspondance de la presse catholique et royaliste de province a semblé déjà plusieurs fois indiquer que ses informations engageaient des responsabilités plus hautes que celle de son auteur.

« Dans un de ces derniers numéros, cette correspondance se prétendait autorisée à dire que le vote du 16 mai était dit au roi. »

« Si cette affirmation signifiait que les principes royalistes, absolument opposés à la politique constitutionnelle de M. le duc de Broglie, ont inspiré les députés qui ont voté le 16 mai contre le ministère, nous n'aurions rien à objecter.

« Mais la correspondance dont nous parlons a voulu présenter M. le comte de Chambord comme ayant dirigé lui-même la dernière campagne parlementaire. Nous sommes obligés d'opposer à cette assertion un démenti absolu.

« Les cinquante-deux députés de la droite qui ont refusé leur appui à M. le duc de Broglie se sont placés, suivant nous, sur le véritable terrain monarchique; mais ils ne prétendent pas avoir le monopole de la fidélité royaliste. Si M. le comte de Chambord donne un ordre, nous pouvons affirmer que les cinquante-deux seront confondus dans les rangs de la droite unie tout entière par un même sentiment de discipline et de dévouement.

« Nous déclarons donc en termes formels que l'auteur de la Correspondance de la presse catholique et royaliste de province obéit à ses seules inspirations et n'a aucune qualité pour donner à entendre que son langage est autorisé. »

La famille d'Orléans vient d'être frappée d'un nouveau deuil. Une dépêche télégraphique de Randon annonce que le prince

Louis, dernier fils du duc de Montpensier, est mort hier matin.

Né à Séville le 30 avril 1867, le prince Louis était âgé de sept ans. Il était atteint depuis plusieurs années d'une maladie qui ne laissait malheureusement aucun espoir de guérison.

M. le duc de Montpensier, qui avait perdu il y a quelques mois son fils aîné, le prince Ferdinand, n'a plus maintenant qu'un fils, le prince Antoine, et trois filles, dont l'aînée est Mme la comtesse de Paris.

Le journal le Droit donne dans un de ses derniers numéros un document très-important, qu'il dit avoir reçu de Nice, avec prière de le publier. C'est la copie du mandat impératif signé par le comité électoral de Nice et accepté par les députés Bergondi et Piccon. Ce document, s'il est authentique, est appelé à produire une vive sensation et jettera un grand jour sur la question Piccon et suffira à expliquer le suicide du député Bergondi.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du vendredi 22 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, M. Dosjardins, est adopté sans rectification.

Profiteurs de ce que les députés regagnent leurs bancs pour mentionner un bruit qui circule dans les couloirs et qui prend beaucoup de consistance.

On dit que le maréchal de Mac-Mahon, dans une réunion qui vient d'avoir lieu à la présidence, s'est écrié: « Je reçois l'ambassadeur d'Allemagne demain, il faut que le ministère soit constitué. »

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de MM. Denormandie, Vautrain et plusieurs de leurs collègues, tendant à faire indemniser les personnes qui ont éprouvé des préjudices lors des destructions opérées par le génie militaire pour les besoins de la défense nationale. — Adopté.

M. le président lit ensuite la proposition de MM. Talon, le vicomte de Bonald et Lenel, ayant pour objet la protection des enfants employés dans les professions ambulantes. — Adopté.

La séance continue au milieu d'une grande agitation causée par les paroles que l'on dit que M. le maréchal de Mac-Mahon a prononcées.

Un projet ouvrant des crédits au ministère de l'instruction publique est adopté sans débat, à l'unanimité.

M. Duvorgier de Hauranne dépose une proposition tendant à la levée de l'état de siège dans le département du Cher.

La séance est levée à 3 h. 10. L'ordre du jour est épuisé, et il y aura demain rapport de pétitions.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Proclamation du général Dorregaray. — Le général Dorregaray vient d'adresser à ses troupes la proclamation suivante:

« Sa Majesté a daigné m'honorer de l'emploi de chef de l'Etat-Major de sa vaillante armée, que tenait jusqu'à présent l'illustre maréchal Elío.

« Vous me connaissez tous, volontaires, j'ai été constamment à votre côté, dès le commencement de la guerre, toujours admirant votre héroïque courage et vos héroïques sacrifices.

« J'ai partagé avec vous les périls et les privations de la guerre, et j'ai pleuré plus d'une fois en observant la résignation avec laquelle vous supportez ces souffrances.

« J'ai aussi partagé avec vous les joies de la victoire, et je me suis mêlé à vos réjouissances comme auparavant à vos peines. Continuez comme par le passé à vous montrer dignes de Dieu, de la Patrie et du Roi, et des nouvelles gloires comme celles de Montejurra et Somorostro viendront augmenter la liste de vos immortels exploits.

« En avant! volontaires, nous anéantirons la révolution, et je vous promets solennellement de ne jamais me séparer de vous jusqu'au triomphe ou à la mort.

« Votre compagnon et général, Antonio Dorregaray.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

À l'occasion de la fête de la Pentecôte, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

Le correspondant roubaixien du Progrès du Nord consacre un long article à une façade neuve qui s'élèverait en ce moment, rue de la Banque, environ à deux mètres en avant de l'alignement; il constate que les travaux ont été commencés sans autorisation, mais, selon lui, la municipalité roubaixienne fermerait les yeux sur cette infraction aux règlements.

L'amid du Progrès se trompe d'époque; nous ignorons si les faits qu'il avance